

FINANCER VOTRE FORMATION ?!

Différentes possibilités s'offrent à vous

FINANCEMENT INDIVIDUEL

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) :
Le CPF est un dispositif qui permet d'avoir un compte individuel en euros rechargeable pour se former. Depuis le 1er janvier 2019, il n'est plus crédité en heures mais en euros à la fin du premier trimestre de chaque année. Le CPF est alimenté automatiquement sur la base des périodes d'activité salariée à raison de 500 euros par an (à partir du 1er janvier 2019) jusqu'au seuil de 5 000 euros, pour un salarié travaillant au moins à mi-temps.

FINANCEMENT ENTREPRISES

Le CONTRAT PRO :
Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.
Publics : jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale ou des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus



FINANCEMENT BRANCHE PROFESSIONNELLE

Préparation opérationnelle à l'emploi collective - POEC
La POEC vise l'accès rapide à un emploi durable (CDI, CDD ou contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois, contrat d'apprentissage) .
D'une durée relativement longue, de 400 heures maximum, et comprenant un temps d'immersion en entreprise, la POEC est reconnue pour son efficacité dans l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

FINANCEMENTS POLE EMPLOI

Action de formation conventionnée (AFC)

Ces actions permettent de développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits pour répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel. Sont visés en particulier les demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification et/ou en reconversion.

Ces actions de formation sont mises en place de manière collective pour satisfaire des besoins en qualification non couverts par les dispositifs de formation existants. L'action de formation peut viser une certification, une pré-qualification ou une adaptation.

Action de formation préalable au recrutement (AFPR)

Ce dispositif permet d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi proposé en CDD de 6 à 12 mois via une action de formation de 400 heures maximum.

Action individuelle de formation (AIF)

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF), attribuée par Pôle emploi, est un dispositif de financement ou de cofinancement mobilisable pour une formation :

Nécessaire au projet de retour à l'emploi du demandeur d'emploi

Ne pouvant être financée dans le cadre d'autres dispositifs (notamment par les dispositifs Pôle emploi – AFC, AFPR, POE (voir ci-après) –, les dispositifs des collectivités territoriales, les dispositifs du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels)

Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI)

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) vise à former les demandeurs d'emploi ainsi que les salariés en contrats aidés ou de CDD d'insertion dans une structure IAE (insertion par l'activité économique).

La POEI se déroule avant un recrutement afin d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé dans le cadre d'un CDD d'au moins 12 mois et plus ou en CDI, via une action de formation d'une durée de 400h maximum.

RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (Pro-A) :

La reconversion ou la promotion par alternance (ex-période de professionnalisation), dite Pro-A, vise à favoriser l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi des salariés au travers d'un parcours de formation individualisé. Ce parcours alterne enseignements théoriques et activité professionnelle.

Les périodes de professionnalisation ont pour objet de favoriser, par des actions de formation, conduisant à une certification nationale ou de branche, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, notamment ceux qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou qui sont âgés d'au moins 45 ans et disposent d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie.



FINANCEMENTS REGION

Programme Régional de Formation (PRF) de la Région à destination des demandeurs d'emploi jeunes et adultes, inscrits ou non à Pôle Emploi

FINANCEMENTS ETAT

Le Plan Investissement dans les Compétences
Le Pic a pour objectif de renforcer les compétences et améliorer la qualification par la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour permettre un retour à l'emploi.

